

Procès Verbal du Conseil des Collèges du 14 Mai 2014

Le Conseil des Collèges de l'association Galléco s'est réuni à la Mutuelle des pays de vilaine, 13 rue des Douves à Redon sur l'ordre du jour suivant :

- Election des membres du bureau et attribution
- Adhésion Elan Créateur, Centre sociaux et Amap d'Armorique
- Un représentant Galléco pour la prochaine rencontre des MLC

Présents : Jean-Yves Praud, Marie-Renée Briand, Pierre-Yves Reboux, Cyrille Tatar, Patricia Gressent, Natacha Tallemet, Eric Lemeux, Emmanuel Norvez, Anne Bruzac

1. Election des membres du bureau

Il est procédé à la désignation des membres du bureau et à la désignation de leurs attributions :

Collège des Membres de droit : Titulaire Jean-Yves Praud, Suppléant Pierre-Yves Reboux

Collège des citoyens : Titulaire Emmanuel Norvez, Suppléant Cyrille Tatar

Collège des entreprises : Titulaire Patricia Gressent pour Patricia Gressent Conseil, Suppléante Natacha Tallemet pour Le Chat pot thé

Collège des partenaires : Titulaire Eric Lemeux pour Culture Bio, Suppléante Marie-Renée Briand pour la Mutuelle des Pays de Vilaine

Attributions :

Eric Lemeux : Ressources humaines et relations avec les entreprises

Patricia Gressent : Finances

Emmanuel Norvez : Communication et administrations

Jean-Yves Praud : Coordination des CLA

Les membres du Bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Ces attributions sont à titre indicatives et peuvent selon les cas de figures être adaptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2. Adhésion centres sociaux, Amap d'armorique, Elan Créateur

Elan Créateur : Adhésion d'Elan Créateur en tant que partenaire, les entrepreneurs salariés adhèrent à un prix libre et doivent remplir le questionnaire d'agrément.

Centres sociaux : Ils ne sont pas des entreprises à but lucratives. Ils doivent être des adhérents partenaires. Leur adhésion est de 15€ minimum

Amap d'Armorique : Les Amap peuvent ne pas avoir de statut juridique. Elles n'ont aucune obligation à adhérer à la fédération d'Amap d'Armorique. La contrepartie est de bénéficier de la communication. Le budget de 15€ n'est pas si important que ça. Il ne faut pas avoir trop de cas particulier.

La Cades : Ils sont considérés comme partenaire. Ils peuvent tout de même être dans l'annuaire. Toute structure pouvant accepter des paiements en gallécos apparaîtront dans l'annuaire. Il serait important d'avoir les 3 pôles de l'ESS en tant qu'adhérent.

Association Galléco Espace Anne de Bretagne, 15 rue Martenot 35000 Rennes

Tel : 02 99 63 87 24 / contact@galleco.info

Il est décidé que le Bureau travaillera sur la clarification des adhésions entreprises et partenaires afin de savoir exactement en fonction de la structure quelle adhésion adopter. Il faudra prendre en compte la notion d'entreprise du secteur marchand, les réseaux, fédérations, coopérative... Nous devons être simple et clair. Nous validerons ces propositions au prochain Conseil des Collèges.

3. Rencontre du réseau national des MLC

A Libourne le we du 30 Mai.

Ordre du jour : <http://monnaie-locale-complementaire.net/odj-rencontre/>

- Pourquoi des MLC
- Partenariat avec le réseau SOL
- Evolution depuis Novembre, pistes pour l'avenir, stratégie future (mission + acpr)
- Quelle évolution pour le réseau des MLC, organisation, démocratie
- Présence de Jean-Philippe Magnen et Christophe Fourel : quel rapport entre MLC et ESS, partage entre le réseau et la mission

Jean Yves va vérifier s'il peut y aller. Marine et Laura iront en tant qu'observatrices et nous feront un Compte Rendu.

Prochain Conseil des Collèges : Jeudi 10 Juillet à 18h30 à la ferme auberge de Chauvigné

Points de discussions divers :

- Proposition de tee shirt pour les évènements en extérieur=> Emmanuel se renseigne sur les prix et logo à afficher
- Accueillir des fédérations et réseaux permet de faire rentrer beaucoup de personnes => Un levier fort
- Garder en tête le fait de pouvoir réutiliser les euros déposés en banque en tant que levier d'action mais à moyen terme. Le risque de contrepartie est important à conserver et à assurer pour les autorités juridiques
- Les chiffres au 30/04/2014 : 145 entreprises, 505 citoyens, 21431 Gallécos en circulation, 37419 Gallécos mis en circulation, 15988 Gallécos déposés
- Arrêt du Bonus le 2 juin